



Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse

DELIBERATION 2024/18 CESEC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET
CULTUREL DE CORSE PORTANT MANDAT SPECIAL, REPRESENTATION CESEC DE CORSE,
COLLOQUE EAU _07 OCTOBRE 2024¹

SEANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, à Ajaccio, salle des délibérations, Collectivité de Corse, sous la présidence de Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETO Jean, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FILIPPI Hélène, FONDACCI François, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Denis, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MIAS Patrick, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, TROJANI Paul.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick à CANNAC- PADOVANI Magali, CLEMENTI Jean-Pierre à BRIGNOLE Jean, LOTA René à NICOLI Marie-Jeanne, LUCIANI Jean-Pierre à MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura à BARTOLI Anthony, PANTALONI-BARANOVSKY Julie à SALVATORI Marie-Josée, VENTURINI Stefanu à BENETTI Frédéric, VITALI Pierre à BATTESTINI Antoine.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente.

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016

Vu le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse

¹ Adoptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34 à L.4422-37 et R.4422-4 à R.4422-28 ;

Vu le règlement intérieur du CESEC de Corse adopté le 25 mars 2024 ;

Vu la délibération 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération 18/152 AC du 30 mai 2018 de l'Assemblée de Corse approuvant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives ;

Vu la délibération n° 19/164 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 relative à la modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives ;

Vu la délibération 22/108 CP de la commission permanente autorisant la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la collectivité de Corse, des membres de l'assemblée de Corse et du conseil exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives ;

Vu la délibération n° 24/033 CP de la commission permanente approuvant la modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la collectivité de Corse, des membres de l'assemblée de Corse et du conseil exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives

VU l'arrêté du Préfet de Corse R 20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 constatant la désignation des membres du CESEC,

Vu la délibération CESECC 2024/02 du 07 mars 2024 relative à l'élection de la Présidente du CESEC ;

Vu la délibération n°24/035 AC du 28 mars 2024 relative au budget primitif 2024 de la collectivité de Corse ;

Vu l'adhésion du CESEC de Corse à CESER de France ;

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

Approuve la participation du CESEC de Corse, le 07 octobre 2024, à Paris :

- Au colloque sur l'eau organisé par le CESE, CESER de France et les CODEV,

Article 2 :

Accorde un mandat spécial, pour participer à cet évènement à :

- Marie-Jeanne NICOLI ;
- André ANGELETTI
- Michèle BARBE ;
- Christian NOVELLA

Article 3 :

Autorise la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration. Ces frais seront imputés sur le budget du CESECC, chap. 930 ; programme N6114 ; comptes 6185, 65312, 6232 et 65322 dans les conditions telles que prévues à la délibération n°18/152 AC de l'Assemblée de Corse, dans le respect des marchés et des règles de consultation en vigueur pour les frais et dépenses non pris en charge par les marchés en cours.

Ajaccio, le 23 juillet 2024

La Présidente du CESEC,



Marie-Jeanne NICOLI